



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

CERTIFICAT DE COMPETENCES D'EQUIPIER SECOURISTE – PSE2



Scanner le code ci-dessus
pour vérifier la conformité
du diplôme sur www.ffss.fr



28 rue Lacroix, 75017 Paris
Tél : 01 46 27 62 90
www.ffss.fr

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 2» ;

Vu l'arrêté du 26 mai 1993 portant agrément à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour les formations aux premiers secours ;

Vu la décision d'agrément n° PSE 2 - 1710 B 93 délivrée le 17 Octobre 2018 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu le procès verbal F-2018-56588 en date du 14 avril 2019;

Le Président,

déclarant que Benjamin ALLEGRE, né le 8 mai 1998 à Lavaur (81), remplit les conditions exigées

pour l'obtention du certificat de compétences d'équipier - secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007
modifié susvisé,
délivre à Benjamin ALLEGRE le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 14 avril 2019

Bernard RAPHHA

PSE 2 - FFSS - N° 2019-515802

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat